



# RAPPORT D'AUDIT DE PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS PLASTIQUES INDUSTRIELS

**N° 23-01-0033**



Selon les articles L. 541-15-11 et D. 541-360 et suivants du  
code de l'environnement  
(Cf. décret n°2021-461 du 16 avril 2021).

DEKRA Certification SAS  
Immeuble La Boursidière-Porte I – Rue de la Boursidière  
92350 Le Plessis-Robinson

[www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)



# RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité  
EBL POLYESTER

Référentiel d'audit  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

N° du rapport  
23-01-0033

Date(s) d'audit  
13/09/2023

## Organisme audité

<b>Raison sociale</b>	<b>EBL POLYESTER</b>	<b>Coordonnées du représentant de la direction</b>	
		<b>Nom</b>	Monsieur Sébastien LANOUGUERE
<b>Adresse</b>	17 Rue René Elissabide – ZA René Elissabide 2, 64130 MAULEON	<b>Fonction</b>	
		<b>Téléphone</b>	05 59 28 45 60
		<b>Courriel</b>	s.lanougere@ebl.artzainak.fr
<b>Filiale de</b>	ARTZAINAK	<b>Site web</b>	www.ebl-technologies.com

## Activités évaluées telle(s) que définie(s) sur l'attestation de conformité

Transformation de matières plastiques et composites

## Les sites (établissements et chantiers) suivants ont été audités lors de cet audit :

Site n°	Nom et Adresse	Norme(s)	Durées (en jours)
<b>Site principal</b>	17 Rue René Elissabide – ZA René Elissabide 2, 64130 MAULEON	Article L.514-15-11 du code de l'environnement	0.5

La liste des sites concernés par cette évaluation de conformité est disponible sur la demande d'édition d'attestation et/ou sur l(es) annexe(s) de la (des) attestation(s) concernée(s).

## Objectifs d'audit

Les objectifs de l'audit sont les suivants :

- évaluer la conformité et l'efficacité des procédures adoptées ;
- faire la revue des modifications depuis le dernier audit ;
- vérifier l'efficacité des actions correctives mises en place le cas échéant ;
- évaluer l'amélioration continue du (des) système(s) de management ;
- vérifier l'utilisation des logos et de l'attestation de conformité.

Les objectifs de l'audit ont été atteints

## Équipe d'audit

**Responsable de l'équipe d'audit** Claude GUINEBERT

**Membre(s) de l'équipe d'audit** /

**Observateur(s) / Traducteur(s)** /

**Date de rédaction du rapport** 13/09/2023



## RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité  
EBL POLYESTER

Référentiel d'audit  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

N° du rapport  
23-01-0033

Date(s) d'audit  
13/09/2023

Les données de l'ordre de mission sont conformes à la situation sur place / à la description de l'organisme

oui  non (si non, préciser ci-après laquelle (lesquelles) et contacter DEKRA Certification)

/

Présentation succincte de l'organisme (Taille de l'organisme, activités, certifications, ...)

EBL est un spécialiste de la transformation de matières composites et plastiques  
EBL est présente dans 4 secteurs d'activité.

Présente dans les marchés de réhabilitation de réseaux, industries du film et du papier, aéronautique et agricole.

EBL a notamment développé une gamme complète de gaines de chemisage et coques PRV pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement.

Grâce à un savoir-faire reconnu, EBL a développé une gamme complète de cales et bouchons plastiques pour la manutention des bobines, ainsi que des mousses usinées et caisses navettes pour pièces aéronautiques.

Domaine d'activité : transformation de matières composites et plastiques – imprégnation sous vide, moulage au contact, injection, thermoformage et chaudronnerie.

Procédés utilisés pour la réalisation du produit / service (procédés de transformations, matières premières utilisées, activités de chantiers, types de services offerts, ...)

Procédés de fabrication et produits réalisés :

- Thermoformage par le vide : contenants logistiques et capotages divers.
- Injection plastique : pièces techniques et pièces d'aspects.
- Moulage composite : panneaux publicitaires, cunettes d'égouts.
- Imprégnation de gaines : gaines pour la réhabilitation des canalisations.

### GAINE IMPRÉGNÉE

EBL propose une gamme de gaines feutre polyester **cousues à enduction PP** de diamètre 150 à 1200 mm pour le chemisage.

### GAINE FEUTRE POLYESTER

EBL est la seule entreprise en France à fabriquer sa propre gaine sèche. Ces gaines peuvent être polymérisées à l'eau ou à la vapeur avec une pose par inversion.

Usinage de mousses, thermoformage, extrusion plastique

### CALAGE DES BOBINES

CALER, STOCKER ET TRANSPORTER

### BOUCHON

EBL propose toute une gamme de bouchons plastiques et réutilisables pour mandrins.

### CALE

EBL propose toute une gamme de produits pour le calage horizontal, sans clou ni vis.

### CONDITIONNEMENT

PROTÉGER, CALER ET IDENTIFIER VOS PIÈCES

### CAISSE NAVETTE



## RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité  
EBL POLYESTER

Référentiel d'audit  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

N° du rapport  
23-01-0033

Date(s) d'audit  
13/09/2023

EBL propose toute une gamme de contenants pour présenter ou caler les pièces. Légères, empilables, ergonomiques, ces caisses ou valises s'adaptent aux besoins.

### MOUSSE USINÉE

EBL propose toute une gamme de solutions sur mesure pour protéger, caler et identifier les pièces.

### Infrastructures (machines, bâtiments...)

Bureaux de 100 m<sup>2</sup> et usine de production situés à Mauléon-Licharre en Soule.

Machines d'injection plastique, machine de réalisation de gaines imprégnées de résine polyester, machines d'usinage de mousses, réalisation d'habillage de véhicules à base de bois avec revêtement polyester renforcé verre (résine gel-coat), réalisation de PRV sur mesure en polyester renforcé verre fabriqués par moulage au contact ou infusion sous vide.

Scies à ruban.

Le bâtiment de stockage de 180 m<sup>2</sup>.

Une nouvelle ligne de fabrication de gaine est en cours de mise en œuvre dans l'atelier attendant qui a été récupéré suite au départ d'un locataire. Gaine à polymérisation par ultraviolet.

La nouvelle machine à injection, plus moderne est maintenant opérationnelle,

### Les zones où les granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont-elles identifiées ?

Cartographie, plan,...

Conforme

Non-Conforme  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

### Commentaires :

I.P2.06

Photo aérienne du site, zones à risques extérieures :

- Local sac de broyés ;



Exemple :

- Caniveau porte « Réception » ;
- 2 grilles de la zone « Réception » ;
- Local turbine aspiration ;
- 3 grilles dans la zone « turbine aspiration » ;
- 3 grilles dans la zone « Expédition » ;
- 1 grille de l'angle bureaux

Intérieur :

- Atelier zone de réception ;
- Atelier zone broyeur + scie 3 ;
- Atelier zone tHE2 (thermoformage) ;
- Atelier zone CN1 + SCI2 ;
- Atelier zone CN2 + SCI1 ;
- Atelier zone INJ5 – NEGRI BOSSI 270T ;
- Atelier zone INJ 8 – DEMAG ;
- Atelier zone INJ 9 – NEGRI BOSSI 350T
- Zone stockage des granulés et broyés ;
- Atelier zone expédition ;
- Atelier gaine sèche ;

**Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels doivent-êtr conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement. Ce point est-il vérifié périodiquement par l'organisme?**

*Conception des emballages adaptée. Périodicité de la vérification pertinente. Enregistrements, pertinence des remarques.*

**Conforme**

**Non-Conforme**  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

**Organisme audité**  
EBL POLYESTER

**Référentiel d'audit**  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

**N° du rapport**  
23-01-0033

**Date(s) d'audit**  
13/09/2023

### Commentaires :

Réalisation d'un protocole de livraison – granulés plastiques I.P2.03

Transmis aux fournisseurs – transporteurs pour notification et applications. A ce jours 4 retours sur 8.

Objet

Identification : EBL + Transporteur / Fournisseur

**Caractéristiques des emballages –Nature – État – Conditionnement**

Consignes de livraison

Plan de circulation

Validation du protocole



BIG-BAG :

**Tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site est-il confiné et ramassé ?**

*Propreté des lieux. Moyens de rétention et de confinement adapté à granulométrie. Traitement du déchet.*

**Conforme**

**Non-Conforme**  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

### Commentaires :

Protocole stockage utilisation de granulés : I.P2.04

Cette instruction définit les mesures à mettre en œuvre lors des phases de stockage et d'utilisation de granulés plastiques. Elle prend en compte également les opérations d'usinage ou de découpe de matières plastiques qui génèrent des copeaux et les opérations de broyage des chutes et rebuts en matière plastique qui génèrent des nouveaux granulés plastiques (qui seront ensuite utilisés comme matière 1ère en Injection).

Procédure de nettoyage : I.P2.06

Cette instruction définit les mesures à mettre en œuvre pour réaliser les opérations périodiques de nettoyage des différentes zones impliquant des granulés plastiques.

Procédure d'incident : I.P2.05

Cette instruction définit les mesures à mettre en œuvre lors de l'apparition d'un incident impliquant la dispersion accidentelle de granulés plastiques.

**L'exploitant procède-t-il régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placé sous le contrôle de l'exploitant ?**

*Niveau de propreté de bassins. Propreté des abords. Moyens de nettoyage adaptés à la granulométrie. Enregistrements.*

**Conforme**

**Non-Conforme**  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

**Commentaires :**

Il n'y a pas de bassin de rétention, néanmoins des filtres feutres sont placés sous les grilles d'évacuation des eaux pluviales.

Ces derniers sont changés ou nettoyés régulièrement autant que de besoins.



**L'exploitant inventorie-t-il et s'assure-t-il régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361.**

*Plan de maintenance et de vérification des dispositifs de confinement et de récupération.*

Conforme

Non-Conforme  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

**Commentaires :**

Pas d'équipement de ce type sur le site, néanmoins les filtres de grilles sont nettoyés ou changés régulièrement

**Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont-ils formés et sensibilisés, notamment par voie d'affichage.**

*Niveau de connaissance et de sensibilisation du personnel, présence d'affichage, enregistrement.*

Conforme

Non-Conforme  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.





## RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité  
EBL POLYESTER

Référentiel d'audit  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

N° du rapport  
23-01-0033

Date(s) d'audit  
13/09/2023

### Commentaires :

Pour les transporteurs et fournisseurs : mise à disposition pour notification et applications d'un protocole.  
Affichage aux endroits stratégiques à risques d'un autocollant « Empêchez la perte de granulés »

- Évitez les dispersions ;
- Nettoyez vite et bien ;
- Jetez correctement ;



Réalisation d'une formation aux collaborateurs, sous forme de Powerpoint « Présentation mise en place du Décret Plastique n° 2021-461  
Émargement d'une feuille de présence entre le 09/08 et le 05/09/2023

### Des contrôles internes semestriels des procédures sont-ils organisés par l'exploitant ?

Conforme

Non-Conforme  Toute NC doit faire l'objet d'une fiche d'écart.

Rapports observés et dates de réalisation : AU.GPI.2023 – 1 réalisé 07/09/2023

L'auditeur interne est-il suffisamment formé ? :  oui  non

### Commentaires :

Réalisation d'audits internes

Programme d'audits 2023 – 2024 (semestriels) prochain audit planifié en décembre 2023

### Utilisation du logo et de la marque DEKRA Certification

L'organisme audité utilise-t-il le logo de DEKRA certification?  oui  non  non applicable

La marque, les attestations et les rapports sont-ils utilisés dans le respect des règles applicables ?  oui  non  non applicable

Exemples d'utilisation et commentaires : Audit de conformité initiale





## RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité  
EBL POLYESTER

Référentiel d'audit  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

N° du rapport  
23-01-0033

Date(s) d'audit  
13/09/2023

### Résumé de l'audit

#### Résultat d'audit

Les procédures et les dispositifs mentionnés ci-dessous sont-ils adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans le site audité ?  oui  non

Le niveau de conformité et d'efficacité est le suivant :

1 Aléatoire  2 Conforme  3 Efficace  4 Efficient  5 Excellent

Explication :

#### Non-conformités ouvertes durant l'audit (toute non-conformité est enregistrée sur une fiche d'écart)

Nombre total de non-conformités (émises pendant l'audit) : 0

Fiches(s) d'écart N° à jointe(s) au rapport

#### Non-conformités ouvertes durant l'audit précédent

Non applicable (Audit initial)

Pas d'écart constaté lors de l'audit précédent

La (les) fiche(s) d'écart N° à a (ont) été clôturée(s)

La (les) fiche(s) d'écart N° à n'a (n'ont) pas pu être clôturée(s) et fait (font) l'objet de la (des) fiche(s) d'écart N° à

### Décision



## RAPPORT D'AUDIT ÉVALUATION DE CONFORMITE

Organisme audité  
EBL POLYESTER

Référentiel d'audit  
Article L.541-15-11 du code de  
l'environnement

N° du rapport  
23-01-0033

Date(s) d'audit  
13/09/2023

### Recommandations du responsable de l'équipe d'audit

L'organisme :

- Conforme. Il répond à toutes les exigences du décret n° 2021-461 du 16/04/2021**
- Doit envoyer un plan d'action afin de corriger la (les) non-conformité(s) relevée(s) avant de prononcer la conformité.**
- Doit prouver la correction la (les) non-conformité(s) relevée(s) avant de prononcer la conformité.**

*Les recommandations du responsable de l'équipe d'audit sont soumises à une revue indépendante par le Comité de Certification de DEKRA avant toute décision*

### Approbation de DEKRA Certification

Nom, fonction :

Yvan MAINGUY Directeur Général

Signature :

### Rappels

*Le résultat de l'audit a été discuté lors de la réunion de clôture.*

*Au cours de l'audit, le respect des exigences a été examiné sur la base d'exemples concrets et représentatifs. Le respect des exigences du référentiel a également été vérifié par rapport à la documentation de l'entreprise. Ceci a été fait par sondage, en questionnant et en prenant connaissance des documents de travail correspondants.*

*Le respect des exigences du(es) référentiel(s) audité(s) listé(s) dans le(s) tableau(x) présent(s) dans ce rapport a été complètement vérifié.*

*Si pendant la durée de validité de l'attestation de conformité, des modifications sont apportées aux activités ou aux documents associés, l'organisme audité doit en informer DEKRA Certification France.*

*Il est à noter que l'audit a un caractère d'échantillonnage et de ce fait, des non-conformités qui n'ont pas été détectées lors de l'audit peuvent subsister. De même, DEKRA Certification France ne peut être tenu responsable du fait de cet échantillonnage.*

*Les constatations des auditeurs n'enlèvent pas la responsabilité de l'entreprise d'assurer en permanence le respect des exigences du référentiel.*

*Ce rapport reste la propriété de DEKRA Certification France. Il ne peut être diffusé (partiellement ou dans sa totalité) à l'extérieur de l'organisme audité sans autorisation préalable écrite de l'organisme de certification.*

*Nous vous informons que la procédure de traitement des appels et plaintes est accessible sur notre site internet [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr).*